

CONSEIL MUNICIPAL - Compte-rendu du 2 Juillet 2020

Nombre de conseillers titulaires : 59 Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de pouvoirs : 4 Nombre d'absents excusés : 1

1 - Composition des conseils communaux - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la modification de la composition des conseils communaux de Saint Rémy en Mauges et de la Salle et Chapelle Aubry de la façon suivante : Saint Rémy en Mauges : Mme Catherine Graton et Ms Jean-François Jousselin et Jean-Marc Verhaeghe La Salle et Chapelle Aubry : Mmes Charlotte Clément, Evelyne Coatrieux et Ms Eric Lefebvre, Philippe Marlu et David Renevret.

2 - Composition des comités consultatifs - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres la modification de la composition des comités consultatifs ainsi :

*Comité Aménagement Durable du Territoire :

Arrivée: Mme Evelyne Coatrieux

Le nombre de membres élus est porté à 24.

*Comité Education Famille et Solidarités :

Départ : Mme Joëlle Chapin

Le nombre de membres élus est porté à 15.

3 - Délégation au Maire - Modification

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier la délibération n° 2020-108 du 25 mai 2020 en son point 4, afin de lui permettre de constater le caractère infructueux d'une consultation dans le cas d'une absence totale d'offres et de relancer la consultation devenue infructueuse sur ce motif.

4 - Désignation des représentants au CPIE Loire Anjou (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres David Renevret, Joseph-Luc Raimbault et Benoît Briand pour représenter la commune de Montrevault sur Evre au sein de l'Association CPIE Loire Anjou.

5 - Désignation des représentants au conseil d'administration de l'EHPAD des Troênes (Saint Pierre Montlimart)

Le Conseil Municipal, par vote à bulletin secret, désigne pour représenter la commune de Montrevault sur Evre au Conseil d'Administration de l'EHPAD des Troënes : Serge Piou, représentant du Maire, Lydia Haïdra, Catherine Lefeuvre (58 voix pour).

6 - Désignation des représentants au conseil d'administration du Coteau (Le Fuilet)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres pour représenter la commune de Montrevault sur Evre au Conseil d'Administration de l'EHPAD du Côteau : Laurent Bourget, Christophe Chéné, Laurent Hay, Jean-Michel Ménard, Stéphanie Audouin, Jean-François Jousselin et Magali Poirier.

7 - Désignation des représentants à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité des membres la liste suivante comme membres de la CCID:

Statut	Nom	Prénom	Adresse	Commune déléguée
Itulaire 1	BOURGET	Laurent	33 rue St Martin	Le Fuilet
Titulaire 2	CHAUVEAU	Michelle	14 rue des Salicaires	Saint Pierre Montlimart
litulaire 3	PFOORIN	Joseph	L'S Passe	Saint Quentin en Mauges
itulaire 4	MARY	Christiane	18 rue de la Forêt	Le Fief Sauvin
Irtulaire 5	VERHAEGHE	Jean Marc	1001 Le Tremblay	Saint-Rémy-en-Mauges
itulaire 6	PIOU	Marie-Jeanne	2 route du Fief-Sauvin	Montrevault
Irtulaire 7	ALBERT	Thierry	2 rue de la Fontaine	Saint Quentin en Mauges
Irtulaire 8	MORINIERE	Marie-Hélène	1 La Grange Petiteau	La Chaussaire
itulaire 9	HAIE	Isabelle .	Le Châlet	Le Fuilet
Irtulaire 10	ANTIER:	Gérard	L'Ambrière	Saint Pierre Montlimart
litulaire 11	NORMAND	Jean-Luc	11 rue des Vignes	Chaudron en Mauges
Itulaire 12	BOURGET	Joseph	La Dauderie	Le Puiset Doré
litulaire 13	MENARD	Jean-Michel	11 rue des Mauges	La Boissière-sur-èvre
itulaire 14	MARSAULT	Joseph	15 allée des Renardières	Montrevautt
Titulaire 15	LEFEUVIXE	Catherine	4 rue des Lavandières	La Salle et Chapelle Aubry
litulaire 16	SECHER:	Gérard	30 rue de la Fôret	Le Fief Sauvin
Suppléant 1	FRANCOIS	Marie-Edith	18 rue de la Mairie	Le Fuilet
Suppléant 2	CESBRON	Marie-Louise	11 rue du Centre	Saint Pierre Montlimart
Suppléant 3	GRATON	Henri	901 La Malinière	Saint Quentin en Mauges
Suppléant 4	LEFORT	Cyril	12 l'échasserie	Le Fief Sauvin
Suppléant 5	PASQUIER	Jean-Pierre	2 rue de la Fresnaie	Saint-Rémy-en-Mauges
Suppléant 6	JEANVRET	Jacqueline	601 route du Het-Sauvin La Vieille Vigne	Montrevault
Suppléant 7	MALINGE	Pierre	La Saulaie	La Salle et Chapelle Aubry
Suppléant 8	TERRIEN	Samuel	4 chemin de Saint Augustin	La Chaussaire
Suppléant 9	CHENE	Christophe	1001 Bellevue	Saint-Rémy-en-Mauges
Suppléant 10	BRUNEAU	Michel	23 allée des la Bigearderie	Saint Pierre Montlimart
Suppléant 11	NOYER	Patrice	201 Les trois Chênes	Chaudron en Mauges
Suppléant 12	PITON	Colette	Rue de Leppo	Le Puiset Doré
Suppléant 13		Luc	2, le clairet	La Boissière-sur-èvre
Suppléant 14	PILET	Evelyne	24 rue Arthur Gibouin	Montrevault
Suppléant 15		Thierry	9 rue de Bonchamps	Chaudron en Mauges
Suppléant 16	RAIMBAULT	Denis	33 rue des Sorbiers	Le Fief Sauvin

8 - Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT)

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres Christophe Dougé, Sylvie Marné et Denis Raimbault pour siéger au sein de la CLECT de Mauges Communauté.

9 - Désignation des représentants au Comité Régional de Développement Agricole des Mauges

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité des membres Dominique Audoin, Olivier Launay et Stéphane Bretault pour représenter la commune de Montrevault sur Evre au Comité Régionale de développement agricole des Mauges.

10 - Modification du lieu de réunion des conseils municipaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de rétablir à titre permanent l'Hôtel de Ville situé 2 rue Arthur Gibouin (Montrevault) comme lieu de réunion du conseil municipal dès que les conditions sanitaires le permettront.

11 - Marché Public de renouvellement des contrats d'assurances

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres le Maire ou son représentant habilité à signer les marchés d'une durée de 5 ans pour :

- *l'assurance des dommages aux biens dont le montant estimatif est de 200 000 € HT sur la durée du marché
- *l'assurance flotte automobile et auto missions dont le montant estimatif est de 85 000 € HT sur la durée du marché
- *l'assurance responsabilité générale et individuelle accidents annexes dont le montant estimatif est de 65 000 € HT sur la durée du marché
- *l'assurance de la protection juridique et fonctionnelle dont le montant estimatif est de 14 000 € HT sur la durée du marché
- *l'assurance des cyber-risques dont le montant estimatif est de 17 000 € HT sur la durée du marché ou à déclarer ce lot sans suite si l'analyse des offres conclut à une offre inacceptable, après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

12 - Exonération des loyers communaux pour les professionnels de santé

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'annulation totale des loyers, charges et redevances et frais de téléphonie (si facturés par la commune) pour occupation des locaux communaux d'AVRIL 2020 et MAI 2020 par les professionnels de santé-

13 - Exonération des loyers communaux pour les commercants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'annulation totale des loyers pour occupation des locaux communaux (cette annulation correspond à une renonciation au sens de la loi 2020-473) d'AVRIL 2020 et MAI 2020 par les professionnels qui occupent des locaux communaux à titre professionnel.

14 - Budget Ville_Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres la décision modificative n° 1 du budget général 2020 ci-dessous :

	Dépenses		041 2111 041 2152 23 238	2152	01 01	500 000,00 300 000,00 -300 000,00
Section d'Investissement		TOTAL	DES DÉPEN			500 000,00
	Recettes		041 041	2031	01 01	500 000,00 300 000,00
	recens	TOTAL	23 Des recet	238 TES		-300 000 00 500 000,00

15 - Demande de subvention DETR - France Services

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres de solliciter une subvention au titre du DETR 2020 pour la future maison France Services de Montrevault sur Evre à partir du 1^{er}septembre 2020, à raison de 15 000 € annuel au prorata de la durée de labellisation effective, soit 5 000 €.

16 - Tableau des Effectifs - Modification

Le Conseil Municipal modifie à l'unanimité des membres le tableau des effectifs avec la création de postes d'animateurs pour la rentrée 2020-2021, la création de poste au service Culture, la modification du poste de Chargé de missions Santé, la modification du poste de Technicien, la modification d'un poste d'agent d'entretien, la création de poste Pôle Tourisme, la création de poste Responsable de Pôle Restauration Scolaire, la modification du poste de Dumiste.

17 - RIFSEEP - Modification

Le Conseil Municipal modifie à l'unanimité des membres le point 2 de la délibération du 24 juin 2019 en ce qui concerne les situations existantes à cette date, approuve les modifications du règlement de mise en œuvre du RIFSEEP.

18 - Acquisition: Parcelles Cheminement Pinteau au Chaudron en Mauges

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres la constitution d'une servitude pour « droit de passage » au profit du propriétaire de la parcelle C2056 et de l'exploitant de la parcelle C2052, avec prise en charge des frais de l'acte authentique de constitution de servitude par la commune et valide l'acquisition pour un montant de 1€/m² les surfaces totales, conformément au bornage

19 - Acquisition: parcelle non bâtie à Saint Quentin en Mauges - Régularisation foncière suite à aménagement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'achat de la parcelle 314 B 276, rue de l'Abbé Poirier, à l'angle des RD150 et R 17, à St Quentin-en-Mauges, d'une surface de 32 m² aux conditions financières suivantes :- prix du foncier : 1€ pour la totalité - frais d'actes à la charge de la commune.

20 - Acquisition: Parcelles bâties et non bâties place de la Poste à Montrevault

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des membres l'acquisition des parcelles cadastrées 218 AL26 et 218 AL 123 situées, 1 place de La Poste à Montrevault, d'une contenance de 414 m², occupées par une maison et d'une dépendance d'environ 385 m², pour la somme de 130 000 € + frais notariés.

21 - Cession: parcelles Lotissement La Gabardière au Fief Sauvin

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres la commercialisation des lots 1 à 16 du lotissement La Gabardière 2 situé au Fief-Sauvin et à signer les actes de vente en conséquence.

22 - Cession: parcelles bâties et non bâties ancien Presbytère du Fuilet - Régularisation

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de modifier la délibération 2019-151 du 30 septembre 2020 : baisse des honoraires de l'agence immobilière et création d'une servitude de droit d'échelle au profit de la commune. Il valide également la cession du bâtiment et des terrains pour la somme de 157 500 €.

23 - Désaffectation et déclassement de la chapelle des tertiaires au Fief sauvin

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de solliciter la Préfecture aux fins de désaffectation du culte de la chapelle des Tertiaires située au Fief-Sauvin et d'effectuer les démarches nécessaires auprès du Diocèse d'Angers.

24 - Habitat - Autorisation de vente logement PODELIHA

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité des membres la SA HLM PODELIHA à mettre en vente le logement situé 5 bis rue St Nicolas à Montrevault.

25 - Accord Cadre de prestations de géomètre - Attribution

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les accords-cadres de prestations de service de la manière suivante :

Lots	Nombre d'entreprises	Montantsmini mumssur 1 an	Montantsmaxi mums sur 1	Attributaire	Montant estimatif de l'offre€ HT
	ayant déposées une offre		an		(calculé sur la base des besoins sur une année)
Lot 1	4	3000 € HT	15000 € HT	CHRISTIAENS - JEANNEAU - RIGAUDEAU	3.545.00 € HT
Lot 2	6	5000€HT	15000 € HT	ADRE RESEAUX	1 060.00€HT
Lot 3	3	0,00 € HT	20 000 € HT	DETECT RESEAUX	19 950.00 € HT

26 - Accord Cadre Aire de jeux - Attribution

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres irrégulière l'offre de la société Herkules Fitness pour absence de proposition financière dans l'offre et décide d'attribuer les accords-cadres de la manière suivante :

Lots	Nombre d'entrepri ses ayant déposées une offre	Montant minimum cumulé sur 3 ans	Montant maximum cumulé sur 3 ans	Attributaire	Montant estimatif € HT (calculé sur la base de l'hypothèse d'achat de l'accord-cadre)
Lot 1 Structure type enfant	2	50 000 € HT	300 000 € HT	PCV COLLECTIVITES	33 839,00 € HT
Lot 2 Structure type adulte	4	50 000 € HT	200 000 € HT	PCV COLLECTIVITES	12 998,00 € HT

27 - Réhabilitation et extension d'un bâtiment en bibliothèque, périscolaire et cantine à La boissière sur Evre - Attribution des marchés de travaux

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres le lot n° 1 infructueux pour offres inacceptables et décide d'attribuer les marchés de la manière suivante :

Lots	Nombre d'entreprises ayant déposées une offre	Estimation	Attributaire	Montant € HT
Lot 1	2	39 000 € HT		
Lot 2	3	56 000 € HT	MORINIERE	65 801,47
Lot 3	4	57 000 € HT	PAVA GEAU	56 523,34
Lot 4	2	22 500 € HT	BATITECH	17 976,95
Lot 5	1	7 000 € HT	CLAUDE SAS	14 483,00
Lot 6	8	32 000 € HT	ROUSSEAU	41 724,17
Lot 7	6	22 000 € HT	DELION	18 385,15
Lot 8	2	32 000 € HT	MGP	27 381,60
Lot 9	3	8 000 € HT	PICHAUD VINET	5 956,87
Lot 10	2	17 000 € HT	BATICERAM	15 029,20
Lot 11	4	68 000 € HT	DIXNEUF	68 815,58
		Variante exigée : 3 500 € HT		10 934,89
Lot 12	6	33 000 € HT	HERVE DURAND	31 445,70
Lot 13	3	27 000 € HT	NORBERT PAILLAT	15 598,30
TOTAL		420 500 € HT		390 056,22

28 - Réhabilitation de la salle de sports de Saint Pierre Montlimart - Attribution des Marchés de Travaux Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres le lot n° 2 infructueux pour absence d'offres et décide de relancer une consultation pour ce lot. Les marchés sont attribués de la manière suivante :

Lots	Nombre d'entreprises ayant déposées une offre	Estimation base € HT	Estimation variante € HT	Attributaire	Montant base € HT	Montant variante €HT
Lot 1	3	110 000€HT		BLANDIN	88 263,93 € HT	
Lot 3	6	88 500 € HT	1 000 € HT	DELION	77 274,45 € HT	51 0,30 € HT
Lot 4	3	31 500 € HT		EIB	33 187,26 € HT	
Lot 5	2	150 000 € HT		EIB	181 710,06 € HT	
Lot 6	1	69 000 € HT		MALEINGE	67 000,00 € HT	
Lot 7	3	42 500€ HT		PAILLAT	22 663,00 € HT	
TOTAL		491 500€HT	1 000 € HT		470 098,70 € HT	51 0,30 € HT

29 - Démolition partielle et reconstruction du préau de l'école maternelle de Montrevault - Attribution du marché de travaux

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des membres le lot n° 1 infructueux pour offres inacceptables, déclare les lots n° 2, 3 et 4 infructueux pour absences d'offres et décide de relancer une consultation pour tous les lots en procédure adaptée dans les meilleurs délais.

30 - Livraison et installation de Modulaires _ Attribution du marché

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer les marchés à COUGNAUD SERVICES pour un montant total de 143 527.30€ HT.

31 - Eclairage Public - Programme de rénovation 2020 - fond de concours SIEML

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres pour ces travaux le versement total d'un fonds de concours au SIEML d'un montant de 106 619,11 € HT, représentant 50 % du montant des devis s'élevant à 213 238.16 € HT.

32 - Fourniture et mise en oeuvre d'enrobé à froid (BBF) - Attribution du marché de travaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS pour un montant estimatif de 104 987 € HT.

33 - Culture - Prolongation de durée des abonnements en bibliothèque

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres une prolongation d'abonnement de 4 mois, pour l'ensemble des abonnés. Ceci ne concerne pas les nouveaux abonnements souscrits à partir du 15 juin 2020, date de réouverture des bibliothèques.

34 - Inscription du circuit de randonnée de l'Avoye à Saint Rémy au PDIPR

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres l'ouverture au public des chemins du circuit de l'Avoye, ainsi que la demande d'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, de l'itinéraire de l'Avoye et la convention à conclure avec le Département.

35 - Enfance Jeunesse - Convention de partenariat sur le dispositif Chantier Jeunes

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider la convention prenant effet à partir du 6 juillet 2020 et autorise la modification de la valeur faciale du bon avec un plafond fixé à 10 €.

36 - Enfance Jeunesse - Tarifs "Séjour autonomie" 2020

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres de valider les tarifs du séjour autonomie de la manière suivante :

Tranche de quaotient en €	MsE	Hors commune
0/300	247€	297€
301/600	275€	330€
601/900	305€	366€
901/1200	339€	407€
1201/1500	377€	452€
1501/1800	415€	498€
1801/2100	456€	547€
>=2101	502€	602€

37 - Subvention de fonctionnement à l'association La Mie de Pain

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres l'attribution d'une subvention d'un montant de 18 100 € pour l'année 2020 à l'association La Mie de Pain selon le partenariat établi avec la mairie de Saint-Pierre-Montlimart et la volonté de la commune nouvelle de maintenir le soutien à cette association.